



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Association Nos Petits Frères et Sœurs

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association Nos Petits Frères et Sœurs

Siège social : 8 RUE DES PRES SAINT-MARTIN, 77340 PONTAULT-COMBAULT
SIREN : 409 016 516

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Nos Petits Frères et Sœurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 27 juin 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note en page 28 de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance des appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans les pages 24 à 27 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 31 mai 2024

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE
Associé

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	1 404	1 404			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains	21 000		21 000	21 000	
Constructions	189 000	117 279	71 721	78 010	- 6 289
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	110 323	100 621	9 702	12 056	- 2 354
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	1 355		1 355	1 355	
TOTAL (I)	323 082	219 304	103 778	112 421	- 8 643
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 113		1 113	186	927
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés				1 593	- 1 593
. Créances reçues par legs ou donations	195 615		195 615	135 395	60 220
. Autres	80 193		80 193	122 756	- 42 563
Valeurs mobilières de placement	1 000 015		1 000 015	1 000 015	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	594 651		594 651	546 646	48 005
Charges constatées d'avance	17 459		17 459	45 840	- 28 381
TOTAL (II)	1 889 047		1 889 047	1 852 431	36 616
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 212 129	219 304	1 992 825	1 964 852	27 973

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	7 622	7 622	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	1 279 281	1 198 309	80 972
Excédent ou déficit de l'exercice	14 632	80 972	- 66 340
Situation nette (sous total)	1 301 536	1 286 903	14 633
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 301 536	1 286 903	14 633
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	195 615	135 395	60 220
Fonds dédiés			
TOTAL (II)	195 615	135 395	60 220
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 362	253 748	- 144 386
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	29 231	32 165	- 2 934
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	357 081	256 641	100 440
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	495 674	542 553	- 46 879
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 992 825	1 964 852	27 973
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

NOS PETITS FRERES ET SOEURS

Compte de résultat association ANC

Compte de résultat association ANC

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	130		130	N/S
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services		1 593	- 1 593	-100
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	2 477 748	2 622 244	- 144 496	-5,51
. Mécénats	114 675		114 675	N/S
. Legs, donations et assurances-vie	177 350	106 154	71 196	67,07
. Contributions financières	33 500		33 500	N/S
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge				
Utilisations des fonds dédiés		43 756	- 43 756	-100
Autres produits	10	61	- 51	-83,61
Total des produits d'exploitation (I)	2 803 413	2 773 807	29 606	1,07
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	1 198 364	1 343 141	- 144 777	-10,78
Aides financières	1 418 760		1 418 760	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	10 575	9 486	1 089	11,48
Salaires et traitements	135 547	120 946	14 601	12,07
Charges sociales	45 882	39 440	6 442	16,33
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 643	9 530	- 887	-9,31
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés		15 300	- 15 300	-100
Autres charges	45	1 138 787	-1 138 742	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	2 817 816	2 676 630	141 186	5,27
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-14 403	97 177	- 111 580	-114,82
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	31 451	3 255	28 196	866,24
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	31 451	3 255	28 196	866,24
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	31 451	3 255	28 196	866,24
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	17 048	100 432	- 83 384	-83,03
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	500		500	N/S
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	500		500	N/S
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		19 460	- 19 460	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		19 460	- 19 460	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	500	-19 460	19 960	102,57
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	2 916		2 916	N/S
Total des produits (I + III + IV)	2 835 364	2 777 062	58 302	2,10
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 820 732	2 696 090	124 642	4,62
EXCEDENT OU DEFICIT	14 632	80 972	- 66 340	-81,93
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	37 636	75 741	- 38 105	-50,31
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	37 636	75 741	- 38 105	-50,31
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole	37 636	75 741	- 38 105	-50,31
Total	37 636	75 741	- 38 105	-50,31

NOS PETITS FRERES ET SOEURS

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

Présentation de l'entité

Objet social

L'association NOS PETITS FRERES ET SOEURS a pour but d'organiser à partir de la France des programmes humanitaires à destination des populations en situation de détresse et de misère, et particulièrement les orphelins, les enfants abandonnés, les adultes nécessiteux et les personnes handicapées des pays les plus pauvres de la planète, et notamment en Amérique latine, République dominicaine, et en Haïti, en leur apportant aide et assistance pour leurs besoins indispensables et en favorisant leur insertion et leur promotion sociales.

De même, elle a également pour but d'informer et de sensibiliser, de façon générale ou spécifique, le public, les donateurs de l'association, les administrations et institutions, à propos de la situation de ces populations.

Périmètre des activités

Pour ce faire, l'association collecte des fonds en France pour financer des actions humanitaires au profit d'enfants et de familles vulnérables dans 9 pays distincts, organise des événements pour sensibiliser et faire connaître la situation dans ces pays, et recrute des volontaires internationaux pour appuyer les équipes des partenaires locaux. NOS PETITS FRERES ET SOEURS est membre de NPH Europe, qui rassemble 10 délégations européennes. L'ensemble de ces parties prenantes fait partie du réseau international Nuestros Pequeños Hermanos (NPH). Les programmes de NPH s'inscrivent dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies. L'association est plus particulièrement impliquée dans le développement des actions en Haïti.

Moyens mis en œuvre

Pour mener à bien sa mission, l'association dispose d'une équipe salariée dans les bureaux de Pontault-Combault. Au sein de cette équipe chacun gère un pôle de ressources. Ainsi, une personne est chargée du parrainage, une autre de la gestion des legs dont bénéficie l'association, etc.

En outre, une équipe de bénévoles appuie quotidiennement l'équipe salariée dans le traitement du courrier, la gestion de la base de données des donateurs, les traductions dans le cadre du parrainage&

Enfin, l'association s'appuie sur des ressources externes permettant de gérer et suivre au mieux les projets. Ces ressources sont composées des équipes partenaires qui Suvrent localement.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 992 824,66 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 14 632,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/05/2024 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Litige

L'association n'a pas de litige en cours à la date d'arrêté des comptes.

Le dernier litige en date s'est soldé sur l'exercice par une indemnité perçue de 500 euros, la partie adverse ayant été déboutée de ses demandes.

Cette somme a été comptabilisée dans un compte de produits exceptionnels.

Reversements complémentaires

Compte tenu du niveau de collecte de l'année 2023, il a été décidé d'allouer un montant total de 350 000 euros de reversements complémentaires au titre de l'année 2023 répartis sur plusieurs pays. Cette décision a été actée par un conseil d'administration, les fonds seront versés en 2024. Ils sont comptabilisés en dettes au passif.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas valoriser dans ses comptes cet engagement.

Une information dans la présente annexe présente le montant valorisé de cet engagement.

Contributions volontaires :

Une information détaillée est inscrite dans la présente annexe présentant la nature ainsi que l'évaluation des contributions volontaires.

Présentation des comptes :

Les comptes sont présentés conformément à la réglementation comptable ANC 2018-06 applicable aux associations pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Il a été procédé à reclassement des comptes « Utilisation des fonds dédiés » et « Report des fonds dédiés » dans le compte de legs pour se conformer à la présentation telle que prévue par le règlement ANC 2018-06.

De la même manière, les transferts de fonds vers les pays étrangers ont été réaffectés de « Autres charges » à « Aides financières pour se conformer au règlement ANC 208-06

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 404			1 404
Immobilisations corporelles	321 104		781	320 323
Immobilisations financières	1 355			1 355
TOTAL	323 863		781	323 082

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 404			1 404
TOTAL I	1 404			1 404
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	110 990	6 290		117 279
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	49 137	1 723		50 859
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	49 912	631	781	49 761
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	210 038	8 643	781	217 900
TOTAL GENERAL (I+II)	211 442	8 643	781	219 304

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 355		1 355
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	275 808	275 808	
Charges constatées d'avance	17 459	17 459	
TOTAL	294 622	293 268	1 355

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	78 732
TOTAL	78 732

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	7 622				7 622
Dont générosité du public	7 622				7 622
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	1 198 309	80 972			1 279 281
Dont générosité du public	1 198 309	80 972			1 279 281
Excédent ou déficit de l'exercice	80 972		14 632	80 972	14 632
Dont générosité du public	80 972		14 632	80 972	14 632
Situation nette	1 286 903	80 972	14 632	80 972	1 301 536
Situation nette dont générosité du public	1 286 903	80 972	14 632	80 972	1 301 536
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 286 903	80 972	14 632	80 972	1 301 536
TOTAL dont générosité du public	1 286 903	80 972	14 632	80 972	1 301 536

Fonds reportés liés aux legs ou donations

- Solde à l'ouverture = 135 395 euros
- Augmentation de l'exercice = 76 442 euros
- Diminution de l'exercice = 16 223 euros
- Solde à la clôture = 195 615 euros

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	109 362	109 362		
Dettes fiscales et sociales	29 231	29 231		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	357 081	357 081		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	495 674	495 674		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	28 677
Dettes fiscales et sociales	14 726
Autres dettes	357 081
TOTAL	400 484

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT***Legs, donations et assurances-vie*

	Montants
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	237 569
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	16 223
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report de fonds reportés liés aux legs ou donations	76 442
Solde de la rubrique	177 350

Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

Produits des activités annexes = néant sur l'année 2023, il n'y a pas eu d'échange de listes de donateurs.

AUTRES RESSOURCES

L'association a reçu des sommes exceptionnelles pour un montant total de 160 175 euros reparti comme suit :

De cette somme, 111 000 euros rentrent dans le cadre du partenariat initié en 2018 avec un fonds de dotation, 3 675 euros ont également été perçus de la part d'autres organismes partenaires afin de financer d'autres projets.

La totalité de ces deux montants, soit 114 675 euros s'inscrit dans une démarche de mécénat en faveur de Nos Petits Frères et Sœurs, des reçus fiscaux ont donc été émis envers les donateurs.

Des contributions financières ont été également perçues pour un total de 33 500 euros de la part de différents organismes partenaires n'ayant pas souhaité l'émission de reçus fiscaux.

Enfin, un particulier a souhaité faire un don de 12 000 euros qui a été inscrit en « dons spécifiques ».

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	500
Sur opérations de gestion	500
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	500

Les produits exceptionnels de 500 euros correspondent à une indemnité perçue au titre de l'article 700 suite à un litige remporté par l'association.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'article L123-13 du code du commerce impose à chaque entreprise de procéder à l'évaluation de ses engagements de protection sociale, et d'en inscrire le montant en annexe de son bilan.

Compte tenu des informations transmises, à la date de l'arrêté des comptes, la population salariée de l'association se compose comme suit :

- effectif employés : 6
- effectif cadre : 1

Il n'a pas été tenu compte dans le calcul de la provision des mandataires.

Aucune convention collective ne s'applique.

Les hypothèses retenues sont :

- Le départ prévu, sauf dérogation individuelle entre 60 et 67 ans et à l'initiative du salarié.
- Taux d'actualisation de 3.20%
- Turn-over moyen issu des tables de l'Insee
- Mortalité moyenne issue des tables de l'Insee

En partant de ces éléments, l'indemnité théorique que l'employeur devra verser au moment du départ en retraite de chacun de ses salariés est de 7 964 euros.

Effectif moyen (en ETP)

	Personnel salarié
Cadres	1
Non cadres	3
TOTAL	4

Nature et évaluation des contributions volontaires

NPFS a bénéficié du travail de bénévoles (actifs, retraités, étudiants et personnes à la recherche d'un emploi) ayant effectué les tâches ci-dessous.

Le système de planning mis en place afin de nous permettre d'évaluer au plus juste cet apport a fait ressortir un nombre total d'heures effectuées de 2 253 heures répartis sur 43 bénévoles ayant travaillé de façon régulière, ponctuelle ou à distance.

Travaux d'ordre général (12 bénévoles sur le plateau) :

- dépouillement et tri du courrier par catégories (dons auprès des donateurs fidélisés, dons auprès des prospects, demande de documentation, réclamations).
- récupération des éléments réutilisables des retours PND (plis non distribués).
- mise sous pli de certains mailings destinés aux parrains/marraines.
- renfort pour la saisie des dons.
- aide à la correction d'adresses dans notre base de données.
- archivage.

Travaux spécialisés (31 bénévoles) :

- traduction
- graphisme

Les bénévoles spécialisés sont principalement des actifs qui apportent leur aide sur leur temps libre et quelques étudiants. Ils ont effectué environ 43 heures (ce nombre d'heures est inclus dans le total des heures bénévoles indiquées au paragraphe précédent).

L'économie réalisée par l'ensemble des personnes intervenant de façon bénévole, représente une somme d'environ 37 636 euros (montant évalué au SMIC horaire pour 2 253 heures, et en tenant compte d'un taux de charges sociales de 45%).

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 9 286 euros.

NOS PETITS FRERES ET SOEURS

Compte de résultat par origine et destination & Compte emplois - ressources

COMPTES DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 835 364	2 835 364	2 728 398	2 728 398
1.1 Cotisations sans contrepartie	130	130	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	2 769 772	2 769 772	2 728 398	2 728 398
- Dons manuels	2 477 748	2 477 748	2 622 244	2 622 244
- Legs, donations et assurances-ve	177 350	177 350	106 154	106 154
- Mécénat	114 675	114 675		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	65 462	65 462		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		4 908	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
3.4 Autres produits non liés à la générosité du public			4 908	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0		0	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0	43 756	43 756
TOTAL	2 835 364	2 835 364	2 777 062	2 772 154
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 497 733	1 497 733	1 200 148	1 200 148
1.1 Réalisées en France	46 695	46 695	61 365	61 365
- Actions réalisées par l'organisme	46 695	46 695	61 365	61 365
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	1 451 038	1 451 038	1 138 783	1 138 783
- Actions réalisées par l'organisme	32 278	32 278		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 418 760	1 418 760	1 138 783	1 138 783
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 158 744	1 158 744	1 256 459	1 256 459
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 158 744	1 158 744	1 256 459	1 256 459
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	161 338	161 338	224 183	224 183
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICIAIRES	2 916	2 916		0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	15 300	15 300
TOTAL	2 820 732	2 820 732	2 696 090	2 696 090
EXCEDENT OU DEFICIT	14 632	14 632	80 972	76 064

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	37 636	37 636	75 741	75 741
Bénévolat	37 636	37 636	75 741	75 741
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	37 636	37 636	75 741	75 741
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0	0	0	0
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	37 636	37 636	75 741	75 741
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
TOTAL	37 636	37 636	75 741	75 741

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 497 733	1 196 971	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 835 364	2 728 398
1.1 Réalisées en France	46 695	58 188	1.1 Cotisations sans contrepartie	130	0
- Actions réalisées par l'organisme	46 695	58 188	1.2 Dons, legs et mécénats	2 769 772	2 728 398
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0		- Dons manuels	2 477 748	2 622 244
1.2 Réalisées à l'étranger	1 451 038	1 138 783	- Legs, donations et assurances-vie	177 350	106 154
- Actions réalisées par l'organisme	32 278		- Mécénats	114 675	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en l'étranger	1 418 760	1 138 783	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	65 462	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 158 744	1 253 282			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 158 744	1 253 282			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	161 338	221 006			
TOTAL DES EMPLOIS	2 817 816	2 671 260	TOTAL DES RESSOURCES	2 835 364	2 728 398
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	8 643	9 530	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	15 300	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	43 756
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	14 632	76 064	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	2 841 091	2 772 154	TOTAL	2 835 364	2 772 154
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 406 951	1 330 289
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	14 632	76 064
			(+) Investissements ou (-) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		598
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 421 583	1 406 951

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU MISSIONS SOCIALES	0	0	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	37 636	75 741
Réalisées en France	0	0	Bénévolat	37 636	75 741
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	37 636	75 741	Dons en nature	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL	37 636	75 741	TOTAL DES RESSOURCES	37 636	75 741

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	163 851
(-) Utilisation	0	43 756
(+) Report	0	15 300
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	135 395

Suite au changement de présentation indiqué en début d'annexe, le montant des fonds dédiés de début d'exercice est reclassé en fonds reportés et présente donc un montant nul.

Remarques concernant l'analyse des CER et CROD :

Le modèle économique de l'association NOS PETITS FRERES ET SOEURS est composé uniquement de ressources issues de la générosité du public.

A. Mode d'établissement

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ainsi que le Compte Emplois-Ressources (CER) pour l'année 2023 ont été réalisés à partir des données comptables de l'association. Ils sont présentés selon la modification imposée par les dispositions des règlements ANC n°2014-03 & n°2018-06 relatifs au plan comptable général et aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CROD et le CER sont des présentations du Compte de Résultat qui rend compte, en toute transparence, de l'utilisation des dons.

Par ailleurs, les comptes de NPFS sont certifiés par un commissaire aux comptes (MAZARS, Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie) et sont à la disposition de toute personne en faisant la demande.

B. Répartition des charges

La répartition des emplois a été faite en trois groupes : « missions sociales », « frais de collecte de dons » et « frais de fonctionnement ». Certaines charges font l'objet d'une approche analytique. La méthode de calcul des clés de répartition définies en début d'année garde un caractère permanent d'année en année. Ces clés comprennent une partie fixe, et une partie variable.

Voici un exemple de la base de calcul pour cette répartition : le travail effectué sur les programmes volontaires et parrainage fait partie de la mission sociale de NPFS à l'étranger. Une partie de la masse salariale est donc affectée aux missions sociales au prorata du temps estimé par les salariés sur ces programmes. Les dépenses concernent le recrutement, le suivi des volontaires pour des missions terrains, la mise en place de partenariats, et le suivi du parrainage d'enfants de nos orphelinats.

Sont considérées également comme charges liées à notre mission sociale, les sommes envoyées directement à nos structures locales. Ces sommes sont utilisées sur place pour l'hébergement, l'alimentation, les soins et la scolarisation des orphelins accueillis dans nos structures, mais aussi à nos programmes extérieurs (hôpital pédiatrique, dispensaires, secours d'urgence, aide aux enfants des décharges et des rues) ainsi que les frais liés au fonctionnement local de notre mission. Les frais liés à la sensibilisation du public à l'œuvre de NPFS sont également affectés au groupe « missions sociales réalisées en France ».

Les frais d'appels à la générosité du public comprennent les coûts de conception, de production, l'affranchissement et le routage des courriers d'appel au don, les frais informatiques liés au traitement des dons reçus et le temps passé par les membres de l'équipe NPFS France à la conception et au suivi.

Les salaires et charges sociales, les frais de fonctionnement du bureau (charges, frais informatiques, impôts, frais bancaires, etc.) - hors mission sociale - les frais de courriers administratifs, d'Assemblée Générale et des Conseils d'Administration sont intégrés dans la partie « frais généraux ».

Les charges de personnel (charges sociales incluses) réparties dans les différentes parties du CROD et du CER sont d'un peu plus de 181 K€ (160 K€, l'année 2022) pour un effectif de 4 personnes environ en moyenne équivalent temps plein. Les membres du Conseil d'Administration (CA) ne perçoivent aucune rémunération, mais leurs frais sont remboursés.

C. Ressources

Concernant les ressources, les « Dons manuels » de 2 626k€ sont composés de :

- Mécénats et contributions financières (160k contre 150k€ en 2022) pour lesquels une information est apportée dans l'annexe aux comptes annuels, au paragraphe « Autres ressources ».
- Dons issus de prélèvements automatiques (346k€ contre 364k€ en 2022)
- Dons non issus de prélèvements automatiques (1 959k€ contre 1 941k€ en 2022)
- Parrainages (160k€ contre 167k€ en 2022)

D'autre part, les « Legs, donations et assurances-vie sont composés de :

- Legs : 237 569 € contre 106 154 € l'année précédente. Depuis l'année 2020 les legs sont comptabilisés l'année ou ils sont initiés, qu'ils aient été réellement perçus ou non. Le « Fonds reportés liés aux legs ou donations » fait apparaître un montant de 195 614€ : cette somme correspond au montant des legs non encaissés au 31/12/2023. Ce même report faisant état d'un montant de 135 395 euros à la fin de l'exercice précédent, le montant réellement perçu sur l'année 2023 est de 177k€ contre 135k€ l'année précédente.

AUTRES INFORMATIONS SUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET DONS EN NATURE

Le détail sur les contributions volontaires est apporté dans l'annexe aux comptes annuels, il convient de se reporter au paragraphe « Nature et évaluation des contributions volontaires ».

MISSION SOCIALE, TRANSFERT DE FONDS

A. Virements aux orphelinats en dehors d'Haïti

La ventilation des sommes versées aux différents pays autres qu'Haïti, qu'aide notre association s'effectue de la façon suivante :

Pays	Versements comptabilisés en 2023 en Euro	% des versements en Euro
Salvador	28 763 €	12,28%
Guatemala	32 230 €	13,76%
Honduras	30 906 €	13,20%
Nicaragua	28 623 €	12,22%
République Dominicaine	29 887 €	12,76%
Mexique	32 971 €	14,08%
Pérou	24 071 €	10,28%
Bolivie	26 714 €	11,41%
TOTAL	234 165 €	100%

Sharing funds tous pays hors haïti	319 €
------------------------------------	-------

Il est précisé que les versements comptabilisés ne correspondent pas aux versements réellement effectués au cours de l'année 2023. Le décalage provenant à la fois des virements effectués en début d'année rattachés à l'année comptable précédente ainsi que des virements effectués en début d'année suivante au titre des comptes clos au 31 décembre 2023 :

- Virements effectués en 2023 au titre de l'année 2022 : 74 000€ (hors sharing funds) + 421€ (sharing funds)
- Virements effectués en 2024 au titre de l'année 2023 : 177 000€ (hors sharing funds) + 300€ (sharing funds)

D'autre part, des virements effectués en 2022 en doublon ont été déduits des virements à faire en 2023 pour un total de 10 992€ (hors sharing funds) + 45€ (sharing funds)

Aussi, un virement a été rejeté en fin d'année 2023 et n'est passé réellement en banque qu'à la date du 4 janvier 2024 pour la somme de 3 659€.

Enfin, un écart dû au taux de change sur les régularisations 2022 est constaté pour 26€

Ainsi, le montant total réellement versé en 2023 est de 116 935 euros

B. Transferts aux projets gérés en Haïti

Il est précisé que sur la somme attribuée à Haïti, une somme de 451 € (467\$) figurait sur le compte en banque (UNIBANK) et n'avait pas le 31 décembre 2023, été encore employée, contre 9 651 € (10 758\$) en 2022.

Grâce au « Rapport sur l'état de la provenance et l'utilisation des fonds transférés au compte Unibank à Tabarre pour les projets en Haïti financés par Nos Petits Frères Et Sœurs - France » établi par le cabinet ECA (situé en Haïti), nous sommes en mesure de communiquer l'emploi des sommes ayant transité sur ce compte. Les dépenses par nature se ventilent de la façon suivante (sommes exprimées en euro) :

	2023	2022
Participation aux frais de personnel	616 049	673 994
Médicaments et fournitures médicales	82 494	56 752
Dépenses énergétiques	181 789	203 295
Sharing funds	724	2 135
Frais administration / divers	445	711
Scolarité (achats de livres...)	43 830	29 674
Denrées alimentaires	144 696	138 855
Charité : dépenses de reconstruction	43 214	11 064
Produits Hygiéniques	24 342	18 536
Sous-total	1 137 583	1 135 016
Somme figurant sur le compte en banque haïtien au 31 décembre	451	10 758
Fonds non utilisés en 2023	406	857
Total en € =	1 138 440	1 146 631

Le compte 657120 « Transferts vers Haïti » ainsi que la quote-part de « Sharing funds » concernant Haïti incluse dans le compte 657130 présente un solde de 1 184 276€, ce qui correspond à :

	Euros	Usd
Versements réellement effectués sur l'année	1 156 472 €	\$ 1 245 608
Sommes versées en 2023 concernant 2022 (à déduire)	162 741 €	\$ 175 990
Sommes versées en 2022 concernant 2023 (à ajouter)	13 990 €	\$ 14 000
Variation du solde bancaire du compte en Haïti (à déduire)	451 €	\$ 467
Sommes versées en 2024 concernant l'année 2023 (à ajouter)	176 103 €	\$ 194 328
Sous-total	1 184 276 €	\$ 1 278 413

Ces sommes sont agrégées dans le poste d'aides financière du compte de résultat.

Ce tableau est donné à titre indicatif et ne peut pas totalement se recouper avec le tableau de « mission sociale et transfert de fonds » précédent, car il a été réalisé à partir d'état exprimé en US dollars.

Il est précisé que ces comptes ont été audités par un auditeur local.

Ces dépenses s'inscrivent dans des programmes validés par le Conseil d'Administration qui se répartissent de la façon suivante :

	Répartition en % (2023)	Répartition en % (2022)
Programmes de vie (Tabarre)	71,04%	64,00%
Hôpital pédiatrique Saint Damien	21,73%	35,00%
Sainte Germaine	6,52%	
Divers	0,71%	1,00%
Total =	100,00%	100,00%

ETAT DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Etat du contributeur	Montant total des avantates et des ressources
AFRIQUE DU SUD	40 €
ALLEMAGNE	453 €
ANDORRE	200 €
AUSTRALIE	250 €
BELGIQUE	478 €
CANADA	653 €
ESPAGNE	1 450 €
ETATS UNIS	1 768 €
HAITI	12 000 €
HONG KONG	300 €
LUXEMBOURG	100 €
Mexique	300 €
MONACO	25 €
NOUVELLE ZELANDE	30 €
PAYS BAS	31 €
PORTUGAL	30 €
ROYAUME UNI	784 €
SUISSE	2 112 €
Total =	21 004 €